

### ***Sujets transverses :***

#### **Télétravail :**

- Toutes les demandes de fourniture d'un 2ème écran ont été satisfaites S'il y a un besoin nouveau, faire passer la demande par le chef de service.
- La Direction Générale a envoyé un nouveau modèle de convention type pour formaliser le télétravail ; mais la Direction locale a décidé de conserver le modèle qu'elle a établi localement.
- Le télétravail continuera après la mi-décembre.
- Le déploiement des téléphones portables continue / La Direction étudie les consommations afin de vérifier si certains téléphones déjà attribués ne sont pas « sous utilisés », pour pouvoir éventuellement les réaffecter.

#### **Attestation de déplacement :**

Une nouvelle attestation de déplacement professionnel va être transmise par les chefs de services aux agents ; sa validité ira jusqu'au 15/12.

#### **Service civique :**

La note de la Direction Générale n'est pas encore rédigée. De plus, la Direction se pose la question de l'utilité de recruter un service civique compte tenu de la baisse de fréquentation de l'accueil.

#### **Ruptures conventionnelles :**

4 demandes avaient été formulées par des agents du département Elles ont toutes abouties. Il n'y a pas de nouvelle demande en attente.

#### **Frais de déplacement :**

Suite à la diffusion récente d'une nouvelle note sur les frais de déplacement (hors contexte COVID), la question a été posée de la nécessité, ou pas, de demander une facture lorsque l'on va au restaurant ou que l'on achète un repas à emporter. Nous avons exprimé la position qu'il n'était pas concevable de revenir à des pratiques anciennes, en recomplexifiant le processus pour les agents.

Nous considérons que l'ordre de mission et l'attestation sur l'honneur suffisent pour appliquer d'office le forfait repas de 17,50 €. La Direction a indiqué approfondir le sujet.

#### **Nombre de collègues touchés par le COVID :**

Depuis le début de la « 2ème vague » COVID, ce sont 15 agents du département qui ont été infectés.

#### **Situation financière des restaurants administratifs de la Marne :**

L'attribution des aides aux restaurants administratifs a été évoquée Nous avons demandé à ce qu'une communication soit faite aux agents sur la situation financière des restaurants administratifs.

#### **Dématérialisation des quittus :**

La Direction a présenté le dispositif de dématérialisation des quittus ; cela ne constitue qu'une officialisation d'une pratique qui existe déjà avec l'attribution d'une messagerie dédiée.

### **Dysfonctionnements informatiques :**

Nous avons exprimé notre colère contre les dysfonctionnements informatiques à répétition qui touchent les applications informatiques et les problèmes de réseaux récurrents ; et cela avec une communication quasi inexistante de la Direction Générale !!! Cette situation est inacceptable, car elle conduit à une « usure » chez les agents.

Nous avons demandé à minima en local que le circuit de signalement des incidents soit clarifié et qu'une communication soit faite régulièrement à l'attention des agents sur les problèmes informatiques.

Dans ce cadre, la Direction a rappelé que tout dysfonctionnement devait être signalé par le TATOO.

Elle a proposé aussi de communiquer sur l'application SWITCH qui recense les dysfonctionnements informatiques de la DGFIP (un lien sur Ulysse pourrait être créé, avec la possibilité de s'abonner pour que les informations arrivent directement sur les messageries).

### **Prime de Restructurations de Services (PRS) :**

Nous avons redemandé des précisions quant aux modalités pratiques de paiement de la PRS lorsqu'un agent subit une restructuration. La Direction a précisé qu'elle procédait à la mise en paiement de la PRS quand les 3 conditions suivantes étaient réunies :

- la restructuration doit être effective ;
- l'agent doit avoir obtenu sa mutation ;
- l'agent doit effectivement avoir rejoint sa nouvelle affectation.

Lorsque le dossier a été contrôlé par le service RH en local et qu'il est complet, il est transmis ensuite au service CSRH pour une nouvelle vérification.

Au niveau pratique, le paiement intervient donc plusieurs mois après que l'agent ait eu sa nouvelle affectation. Par exemple pour la fusion des SPF qui a eu lieu en octobre 2020, les agents concernés devraient toucher la PRS sur la paie de janvier 2021.

### **L'application de Visioconférence GO TOO MEETING :**

Cette application qui est censée faciliter les Visioconférences dans les services n'est toujours pas au point. Il reste encore des tests à réaliser avant d'envisager le développement dans tous les services.

De toute façon les contraintes dites VPN, ainsi que la possession d'une seule licence informatique limiteront l'intérêt de l'outil...

### **Jours de congés de 2019 reportés en 2020 :**

La Direction va regarder les suites à donner au sujet des congés 2019 qui avaient été reportés par certains agents mais non pris en 2020 à cause de la crise. Il semble que les agents concernés se soient vu créer d'office un Compte Epargne Temps avec l'alimentation du nombre de jours reportés.

### **Recrutement de contractuels :**

Nous vous indiquions précédemment que la Direction avait lancé le recrutement de 2 contractuels à la place de titulaires (SIP de Sezanne et Division DCER à Châlons). Les entretiens avec les candidats n'ayant pas été concluants, il n'y aura pas de recrutement cette année.

### **Nouveau Réseau de Proximité :**

Dans le cadre des restructurations à venir, nous avons demandé à la Direction si les missions de chaque service restructuré étaient enfin calées. La Direction a répondu que les choses étaient « tranchées » au niveau des compétences de chaque service et antenne.

## **Postes d'affectation des 5 inspecteurs stagiaires :**

Il y a quelques jours nous avons eu communication des affectations des 5 inspecteurs stagiaires qui arriveront dans les services en mai 2021.

Nous avons exprimé notre mécontentement sur les points suivants :

- le retard pris dans la procédure de vœux au niveau du département de la Marne ;
- les postes proposés qui ne répondent pas au principe des « emplois non pourvus lors du précédent mouvement » ; en effet certains emplois attribués aux stagiaires n'étaient pas connus par les inspecteurs du département, alors que certains auraient été intéressés en local.
- et donc le manque de considération vis à vis des agents et de leurs représentants.

La Direction a confirmé qu'elle avait eu effectivement un calendrier plus serré (l'empêchant de faire des appels à candidature), et qu'elle avait dû aussi faire des prévisions sur les emplois et donc prioriser les postes proposés.

Précisions sur les 5 postes d'inspecteurs concernés :

- SPFE de Reims : poste fléché par la Direction Générale
- Trésorerie d'Eprenay : création de poste suite à l'augmentation d'activité
- SIP de Châlons : emploi pour lequel l'inspecteur devra aller travailler à Vitry-le-François dans le cadre de la restructuration de service de janvier 2021 (fermeture du SIP de Vitry et rattachement au SIP de Châlons).
- Direction – Service Dépense : emploi lié à la fusion des services SFACT et CSP en avril 2021
- Direction – Service DCER : emploi lié à un départ en retraite

Nous avons rappelé que le système des mutations ne devait pas conduire à «faire son marché au sein des agents». La Direction s'est engagée à la transparence sur les prochains événements de mutations. A suivre...

## **Situation du contrôle fiscal :**

Nous avons signalé le problème de lisibilité et de compréhension sur ce qui était fait au niveau du contrôle fiscal dans le département (entre les différents services). La Direction a répondu qu'elle allait refaire le point sur le sujet.

## **« Relocalisation » des services sur Châlons :**

La Direction a présenté les grandes lignes du projet de « relocalisation » des services sur Châlons. 100 emplois sont annoncés par le Ministère :

- 20 emplois en + pour le Service Liaison Rémunération : à priori mise en œuvre en 2022 – l'activité qui sera relocalisée concerne les paies du Ministère de la Défense. La Direction souhaite une installation immobilière du Service au sein de la DDFIP.
- 30 emplois pour un Service d'appui à la publicité foncière : à priori mise en œuvre à partir de 2021, par tranche de 10 emplois – les agents seront des « supers EDR » de la publicité foncière. L'activité sera pilotée par la Direction nationale.
- 50 emplois pour un Centre d'appels dédié aux professionnels : à priori mise en œuvre en 2023 – le service gèrera les appels et les e-contacts de plusieurs départements de la région parisienne. Il n'y aura pas de lien métier avec la DDFIP de la Marne.

Si l'implantation immobilière n'est pas arrêtée, nous savons que le Maire de Châlons voudrait que les services s'installent dans une ancienne caserne militaire de Châlons (à réhabiliter). Pour la CGT, ce choix ne serait pas admissible car le siège de la DDFIP et les bâtiments de la Cité Tirlet sont tout à fait en capacité d'accueillir les collègues à venir. Pourquoi la DDFIP payerait un loyer supplémentaire tous les mois alors qu'elle a les surfaces disponibles en interne ??? sauf à faire plaisir au Maire de Châlons...

Par ailleurs, la Direction nous a indiqué que les emplois seront « fléchés » pour faire venir des agents de l'extérieur du département ; nous en déduisons que les agents de la Marne ne seront pas prioritaires pour occuper ces emplois!

### **Plan de relance :**

Dans le cadre du plan de relance, la Direction a proposé 4 projets à faire financer au national :

- Remplacement des fenêtres de Reims (estimation 1,1 million d'€)
- Végétalisation et réparation toiture d'Epervain (estimation 300 000 €)
- Réparation toiture de la DDFIP Châlons (estimation 128 000 €)
- Remplacement chaudière de Vitry le François (estimation 80 000 €)

La date de décision au niveau ministériel n'est pas encore connue mais nous savons d'ores et déjà que l'ensemble des projets ne sera pas retenu (Pour repère : il y a au niveau national 8 milliards d'€ de dossiers déposés pour un montant disponible de 2,7 milliards d'€).

### **Budget participatif :**

L'opération de budget participatif pour 2020 a donné lieu à 19 projets déposés dans le département. 10 actions ont été retenues par le Comité. Un bilan devrait être réalisé après le 15/12.

## ***Informations spécifiques sur site de REIMS***

### **Reims Amendes - recrutement d'un agent SNCF :**

Le recrutement d'un agent SNCF est en cours ; il sera « limité » au recouvrement de certaines amendes SNCF.

### **Problème du ménage :**

La Direction étudiera en 2021 la possibilité de remplacer les moquettes par un autre type de sols.

### **Travaux WC de Reims :**

Les réunions de chantiers ont débuté – il y aura prochainement une communication à destination des agents.

### **Luminaires du SPFE :**

Une étude est en cours de réalisation par la Direction.

### **Problème d'alarme incendie Restaurant :**

Les déclenchements intempestifs sont liés à un problème d'extraction des fumées. La Direction a réalisé des relances aux entreprises pour avoir un devis de remplacement de l'appareil mais elle n'a pas eu de réponse.

### **Mauvais état du bâtiment de Reims :**

La Direction « a conscience » qu'il y a des travaux à réaliser, mais elle évoque des contraintes financières.

### **Full Internet BCR :**

La Direction va faire le nécessaire afin que la BCR puisse avoir accès au Full Internet.

### **Apprenti :**

Un apprenti a été recruté pour le SIE de Reims.

## ***Informations spécifiques sur d'autres sites du département :***

### **CHALONS - Implantation des bureaux Équipe de renfort :**

La Direction est en train de réfléchir à regrouper les bureaux des agents de l'équipe de renfort sur la Cité Tirlet (actuellement 1 bureau à la DDFIP et 1 bureau à la Cité Tirlet).

### **SIP D'EPERNAY :**

Après les difficultés rencontrées dernièrement par ce service, il a seulement été évoqué que le chef de service allait partir en retraite très prochainement.

### **TRÉSORERIE DE MONTMIRAIL :**

Concernant la problématique relative au versement de la Prime de Restructuration, la Direction a confirmé que le calcul de la prime se ferait bien sur la base de la réalité des 40 kms entre Montmirail et Epervain.